PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pagny la Ville, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique ordinaire, en salle de Conseil, sous la présidence de M. Henri MAUCHAMP, Maire.

Présents : M. Henri MAUCHAMP, Maire, M. François BARROSO-YELMO, 1er Adjoint, Mme Cécile NICHELINI, 2ème Adjointe, Mme Virginie HAIMERY, M. Valentin LANNEAU, Mme Béatrice QUENOT, Mme Christine MORON, Mme Edith REMIOT, M. Dominique TONAL.

Absent : M. Jean-Paul GRISOLET, excusé, pouvoir donné à M. Henri MAUCHAMP, Maire.

Secrétaire : Mme Christine MORON

Nombre de conseillers en exercice : 11 **Nombre de votants : 11** **Quorum : 7**

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 24/04/2026**
- **Election Sénatoriale**
- **Remplacement des deux poteaux incendie**
- **Délibération pour un référent déontologue du CDG21**
- **Rénovation des volets de la mairie et ravalement des façades**
- **Délibération vente produits lors des 13 et 14 juillet 2026**
- **Communications du maire et questions diverses.**

1 - Approbation du PV du 24/04/2026

Le procès-verbal du 24/04/2026 transmis aux conseillers est validé à l'unanimité.

2 – Election Sénatoriale

Selon la circulaire NOR/INTP161165C, le Conseil municipal s'est réuni afin d'élire le délégué du conseil municipal, ainsi que les suppléants, qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.
M. Henri MAUCHAMP, Maire se présente pour être le délégué du conseil municipal. Il est le seul candidat pour ce poste.
Le conseil municipal procède au vote, M. Valentin LANNEAU, Conseiller municipal, procède au dépouillement des 11 bulletins, M. Henri MAUCHAMP recueille 11 voix et est donc élu à l'unanimité.

Le conseil municipal procède ensuite au vote des trois suppléants requis.
Mme Cécile NICHELINI, 2e adjointe se propose comme 1ère suppléante, M. François BARROSO-YELMO, 1er adjoint, se propose comme 2ème suppléant, et Mme Virginie HAIMERY, Conseillère municipale, se propose comme 3ème suppléante.
Le conseil municipal procède au vote, M. Valentin LANNEAU, Conseiller municipal, procède au dépouillement des bulletins.
Election de la 1ere suppléante, Mme Cécile NICHELINI, 2ème Adjointe, 10 voix, 1 bulletin nul.
Election du 2ème suppléant, M. François BARROSO-YELMO, 1er Adjoint, 10 voix, 1 bulletin nul.
Election de la 3eme suppléante, Mme Virginie HAIMERY, Conseillère Municipale, 11 voix.
Les résultats des votes sont consignés par la secrétaire de maire, Mme Martine METZ pour transmission en préfecture.

3 – Remplacement des deux poteaux incendie

Suite au contrôle annuel, il s'avère que les deux bornes à incendie sont à changer car elles sont en panne et il est impossible de retrouver des pièces de rechange pour ces modèles qui sont trop anciens.
Le devis proposé par la société SADE est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Pour: 11 – Contre: 0 – Abstention: 0
Délibération 30-2026 télétransmise en Préfecture le 15 juin 2026
Publiée sur papier le 5 juin 2026

4 – Délibération pour un référant déontologue du CDG21

A l'unanimité, le conseil municipal confie la mission au CDG21.

Pour: 11 – Contre: 0 – Abstention: 0
Délibération 31-2026 télétransmise en Préfecture le 15 juin 2026
Publiée sur papier le 5 juin 2026

5 – Rénovation des volets et ravalement des façades de la mairie

M. Henri MAUCHAMP, Maire a transmis au préalable aux membres du conseil municipal, les trois devis demandés pour la réfection des volets et les trois devis pour la rénovation des façades du bâtiment.

Le conseil municipal a retenu à l'unanimité le devis de la Société ADR qui précise bien toutes les étapes du travail qui va être effectué et présente toutes les garanties d'un travail sérieux. Le devis s'élève à 11 552.40 euros.

Concernant les travaux de ravalement des façades, la décision est reportée dans l'attente de questions qui vont être posées à l'entreprise CELEN qui doit nous préciser si la peinture est bien comprise dans son devis, et quel sera le type de peinture utilisée.

Quant à l'entreprise PNA elle doit nous préciser comment seront gérés les décollements de crépi qui ne manqueront pas de se produire lors du nettoyage essentiellement sur le pignon du bâtiment. Ils devront également nous informer sur la protection qui sera mise en place lors des travaux.

Le choix de l'entrepreneur est donc reporté dans l'attente des réponses qui seront apportées par les deux entreprises.

Pour: 11 – Contre: 0 – Abstention: 0
Délibération 32-2026 télétransmise en Préfecture le 15 juin 2026
Publiée sur papier le 5 juin 2026

6 – Délibération ventes des produits lors des 13 et 14 Juillet

Les tarifs des boissons et des sandwichs seront identiques aux prix proposés l'année dernière, soit :

- Café, croissant 2 euros
- Sandwich saucisse ou merguez 3 euros
- Barquette de frites 1.5 euros.

Le 13 juillet un repas républicain sera proposé aux habitants du village et extérieurs sur les bords de la Saône, deux menus seront proposés par les traiteurs habituels. Les deux menus proposés ont été validés à l'unanimité par le conseil municipal. Pour le menu proposé par M. CLEMENCE, il conviendra d'ajouter le dessert.

La Croix Rouge va être sollicitée afin d'être présente sur le site.

Les lots pour la tombola ont été validés ainsi que les cadeaux pour les Pagnotines présentés par Mme Cécile NICHELINI, 2ème adjointe qui a favorisé des fournisseurs locaux.

Pour: 11 – Contre: 0 – Abstention: 0
Délibération 33-2026 télétransmise en Préfecture le 15 juin 2026
Publiée sur papier le 5 juin 2026

7 –Vide grenier

La mairie organise un vide grenier comme l'année précédente, le maire propose de maintenir le même tarif. Le mètre linéaire restera au tarif de 2 euros pour les exposants du vide-greniers.

Pour: 11 – Contre: 0 – Abstention: 0
Délibération 34-2026 télétransmise en Préfecture le 15 juin 2026
Publiée sur papier le 5 juin 2026

8 – Communication du Maire et questions diverses

Un devis a été demandé pour la remise aux normes de l'électricité des locaux destinés à l'EPIPAGNY, le montant de 2400 euros paraît élevé à MM. TONAL et BARRUSO-YELMO qui se chargent de demander des précisions sur les travaux à effectuer.

M. Henri MAUCHAMP, Maire, a refusé une offre d'achat pour un montant de 90000 euros pour le bâtiment de l'ancienne école.

La maison de M. ROUSSELET a été mise en vente sur la commune, la mairie n'a pas souhaité préempter.

Une prochaine réunion publique pour faire appel aux bénévoles pour l'organisation des 13 et 14/07est fixée le 10 juin à 19h

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La Secrétaire de séance **Le Maire**

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées au cours de cette séance a été affichée en Mairie